



Direction de la Commande Publique, des Affaires  
Juridiques & Administratives

## AVIS DE MARCHÉ

[Article R.2131-12 du Code de la commande publique]

- 1) **Dénomination et adresse du pouvoir adjudicateur qui passe le marché**  
Ville de Schiltigheim (110, route de Bischwiller - 67300 Schiltigheim - Téléphone : 03.88.83.90.00 / Télécopie : 03.88.83.84.98).
  - 1.1) Site Internet de la Ville : [www.ville-schiltigheim.fr](http://www.ville-schiltigheim.fr)
  - 1.2) Site de dématérialisation : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)
- 2) **Objet du marché**  
Réalisation d'une mission MOP dans le cadre de l'opération de travaux relative à l'aménagement de la cour du groupe scolaire "Exen" de la Ville de Schiltigheim.
  - 2.1) Type du marché : Services (catégorie : 12).
  - 2.2) Nomenclature & classification CPV : 71222000.
- 3) **Lieu(x) de réalisation des travaux** : Ville de Schiltigheim – 112a, route de Bischwiller.
- 4) **Caractéristiques principales**
  - 4.1) Refus de variantes : Oui.
  - 4.2) Type de procédure : Marché à procédure adaptée (Art. L.2123-1-1°, R.2123-1-1° et R.2123-4 du Code de la commande publique).
    - 4.3) N° de référence attribué au dossier : 2021-012.
    - 4.4) Forme juridique du groupement : Cf. article 8 infra.
    - 4.5) Langue utilisée dans le marché : Français.
    - 4.6) Durée de validité des offres : 90 jours calendaires.
    - 4.7) Marché fractionné : Non.
    - 4.8) Description des prestations : Les objectifs principaux de cette future mission sont principalement :
      - D'analyser et de prendre en compte, dans le choix de l'aménagement à venir, un diagnostic des arbres, datant de l'année 2019, qui sera remis au concepteur au début de sa mission ;
      - D'évaluer la mise en sureté de l'enceinte scolaire et de présenter des propositions de protection renforcée en ce qui concerne les clôtures, les portails et les systèmes de contrôle d'accès ;
      - Répondre à un objectif de transformation de Schiltigheim en une Ville plus verte et plus à même de faire face aux évolutions climatiques à venir, etc. ;
      - Répondre à un besoin de réappropriation des espaces du site et de leurs usages pour en corriger certains effets indésirables (problématique de l'égalité « filles & garçons » pendant les récréations par exemple) ;
      - Apporter de la cohérence et une unité d'ensemble du site dans le cadre de cet aménagement à venir,
      - De proposer plusieurs solutions d'aménagement du site ;
      - De mener une concertation d'aménagement du site avec divers partenaires de ce projet, les enfants des écoles, les parents et les enseignants, et ce tant au niveau de la conception, qu'à la réalisation de certains travaux de plantation.
  - 4.9) Enveloppe financière affectée aux TRX : 350 000 € TTC – Valeur : mars 2021 – Taux de TVA : 20 %.
  - 4.11) Prime allouée aux candidats : Sans objet.
  - 4.12) Nb minimal de candidats admis : Sans objet.
  - 4.13) Conditions d'exécution particulières : Oui (un paysagiste concepteur ou architecte paysagiste et un BET dans le domaine des VRD).
- 5) **Allotissement**
  - 5.1) Contenu de la mission MOP : Lot unique.  
Mission de base + EXE, non étendue à l'élément OPC, intégrant les éléments suivants :
    - Conception : ESQ / DIA / APD (APS & APD) / PRO-DCE ;
    - Réalisation : ACT / EXE / DET / AOR.
- 6) **Déroulement prévisionnel de la mission**
  - 6.1) Etudes de conception : De la mi-juin mars à la fin de l'année 2021.
  - 6.2) Réalisation des prestations : ACT pour mars 2022 & travaux de juillet à août 2021.
- 7) **Conditions relatives au marché**
  - 7.1) Cautionnement & garanties exigées : Sans objet.
  - 7.2) Modalités de financement & de paiement : Règlement des comptes : Selon les stipulations du CCAG/PI ; délai de paiement : 30 jours calendaires - Modalités de financement : Ressources propres de la Ville & subvention de l'Agence de l'eau.
- 8) **Forme juridique & compétences de l'équipe**
  - 8.1) Forme juridique du groupement : Les candidats pourront être soit des personnes de droit privé, soit des groupements de droit privé ou semi-privé. En cas de groupement, les équipes de cotraitants devront obligatoirement être constituées, lors du dépôt du pli dématérialisé, en groupement momentané de cotraitants solidaires avec désignation du mandataire pris en leur sein.
  - 8.2) Compétences de l'équipe : L'équipe sera composée, au minimum, comme suit et disposera des compétences dans les domaines suivants :
    - Un paysagiste concepteur ou architecte paysagiste inscrit à l'Ordre des Architectes ou Services équivalents (mandataire du groupement) ;
    - Un bureau d'études techniques dans le domaine de la voirie et des réseaux divers.Nota : Chaque spécialiste pourra être candidat dans une ou plusieurs équipes.
- 9) **Renseignements à produire par les candidats**
  - 9.1) Renseignements et justificatifs à produire par le candidat
    - Partie administrative
      - La lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent) ;
      - La déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent) ;
      - Les certificats de qualité (ISO) et/ou de capacité professionnelle (OPQIBI & OPQTEC) ou une liste de références de prestations similaires, établie sur les cinq dernières années pour attester de la réalisation de prestations techniques identiques au marché ou tout moyen de preuve équivalente ;
      - La copie du jugement prononcé si la société est placée en redressement judiciaire ;
      - Une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par lui, pour justifier que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, qu'elle n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, qu'elle respecte l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-1 du Code du travail et qu'elle n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 & 3 du même Code ;
      - En cas de groupement, l'imprimé DC1 uniquement et les autres documents énumérés aux alinéas précédents ;

- Les attestations d'assurances (*responsabilité civile, décennale, etc.*) ;
- Pour chaque membre du groupement : Une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le cotraitant, pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 & 3 du Code du travail, un dossier de références spécifiques (*cf. alinéa supra*) et une note présentant ses moyens humains (*nombre & qualifications*), ses matériels et ses éventuels sous-traitants ;
- L'extrait « Kbis » pour chacun des membres du groupement ;
- Le relevé d'identité bancaire ou postal pour chacun des membres du groupement ;
- Le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les opérateurs économiques en cours d'inscription ;

**Nota :** Les pièces accompagnant le dossier de candidature et l'offre rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

➤ **Dossier technique**

- Une lettre de motivation quant à l'intérêt porté à l'opération (*deux pages A4 maximum*) ;
- Une note de synthèse présentant clairement la composition de l'équipe et les missions de chacun des partenaires (*deux pages A4 maximum*) ;
  - Pour les paysagistes concepteurs ou les architectes : Une sélection de trois références marquantes de complexité et d'importance équivalentes. Celles-ci seront obligatoirement présentées chacune au format A3, faisant apparaître :
    - Les photos & schémas significatifs ;
    - Les coordonnées du pouvoir adjudicateur ;
    - Le lieu & les dates de réalisation ;
    - La mission réalisée ;
    - Le montant des travaux en euros H.T. ;
  - Pour les bureaux d'études : Une sélection de cinq références de complexité et d'importance équivalentes précisant clairement :
    - Les coordonnées du pouvoir adjudicateur ;
    - Le lieu & les dates de réalisation ;
    - La mission réalisée ;
    - Le montant des travaux en euros H.T. ;
- Une plaquette de présentation de chaque partenaire précisant entre autres, les effectifs, les moyens, les qualifications éventuelles, le chiffre d'affaires des trois derniers exercices (*au cas où il ne serait pas indiqué dans le dossier administratif*) ;
- Une note méthodologique qui détaillera de manière précise la proposition méthodologique du candidat pour permettre de remplir l'ensemble des éléments de mission, détaillées à l'article 5 supra, et de les articuler les unes aux autres dans une démarche cohérente.

9.2) **Dossier de projet de marché**

- L'acte d'engagement, son annexe DC4, le cas échéant, et le tableau de répartition des honoraires entre les membres du groupement, dûment complété ;
- Le cahier des clauses administratives particulières ;
- Le mémoire technique du candidat ;
- Le planning prévisionnel de la mission ;
- Le programme de l'opération (cahier des charges).

9.3) **Renseignements et justificatifs à produire par l'attributaire du projet de marché :**

L'attributaire du projet de marché et ses cotraitants éventuels devront fournir au pouvoir adjudicateur, et ce dans un délai de sept jours calendaires à compter de la date de sa demande, les documents suivants s'ils n'ont pas été, au préalable, remis avec le dossier de candidature, voire déposés sur un site de téléchargement en ligne :

- Les documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du Code du travail ;
- La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus.

**10) Lieu où l'on peut demander le dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est uniquement téléchargeable sur le site de dématérialisation de la Ville : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) (*Références de la procédure : S-PA-898882 - 2021-012*). Ainsi, aucun document papier de ce dossier ne sera adressé à un candidat.

**11) Date et heure limites de réception des plis dématérialisés :** 16 avril 2021 à 11 h 00.

**12) Adresse où doivent être transmis les plis**

Les plis seront déposés uniquement sur la plateforme de dématérialisation de la Ville mentionnée à l'article 10 supra.

**13) Critères d'attribution du projet de marché**

Pour l'examen des candidatures et des offres commerciales, le pouvoir adjudicateur prendra en compte les critères pondérés suivants et les méthodologies indiquées au règlement de la consultation :

- 1) La compréhension du contexte de l'opération, des contraintes, des enjeux et des objectifs du pouvoir adjudicateur – pondération : 25 % ;
- 2) Le respect des délais – pondération : 20 % ;
- 3) La méthodologie générale du candidat pour l'exécution de la mission – pondération : 15 % ;
- 4) Le coût du forfait de rémunération du Maître d'œuvre : 40 %.

**15) Renseignements complémentaires**

Des renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus par les candidats sur le site de dématérialisation indiqué au paragraphe 10) supra.

**16) Procédures de recours & de médiation :** Selon les dispositions mentionnées au règlement de la consultation.

**17) Date d'envoi du présent avis au JOUE/BOAMP :** Sans objet.

**18) Date d'envoi du présent avis à la publication :** 23 mars 2021.

Fait à Schiltigheim, le 22 mars 2021.

La Maire,

Danielle DAMBACH

*Présidente déléguée de l'Eurométropole  
à la transition écologique et à la planification urbaine*